

SEANCE DU DIX FEVRIER DEUX MILLE QUINZE

Date de convocation

03 Février 2015

Date d'affichage

03 Février 2015

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 19

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture le :

Et publication ou notification
du :

Le Maire :

Signature et cachet

L'An Deux Mille Quinze, le dix février, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELVAL David, Maire.

PRESENTS : M. BELVAL David - M. THEROUDE Réginald - Mme CHASSEING Françoise - M. BOURSON Claude - Mme DUCLOS Sylvie - M. SENMARTIN Gérard - M. GRAMMOND Jean-Pierre - Mme VANDROMME Marie-Hélène - Mme FAUVEL Sylvie - Mme PIAI Nadia - M. GOULARD Cyril - M. GALY Sylvain - Mme FAY Véronique - M. HENONIN Jean-Marc - M. THIBERGE Didier - Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie.

ABSENTS REPRESENTES :

M. MOUREY Christian a donné pouvoir à M. GRAMMOND
Mme GODEFROY Laëtitia a donné pouvoir à M. BELVAL
M. GUYARD Laurent a donné pouvoir à M. BOURSON

ABSENTS :

Mme GAULIER Denise - M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal - Mme KORMANN Christelle - Mme LACAU Ingrid.

Le procès-verbal de la réunion du 05 Novembre 2014 a été adopté à l'unanimité.

Mme FAUVEL Sylvie a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- DETR 2015 : demande de subvention
- Conseil Général : demande de subvention 2015
- Concours du Receveur Municipal : attribution de l'indemnité
- Affaires diverses

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Personnel Communal : création d'un poste d'adjoint technique 2^e classe

Et de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

- Conseil Général : demande de subvention 2015

Après explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour modifier l'ordre du jour.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats de janvier 2015.

DETR 2015 - AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX POUR LES ENFANTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de permettre aux enfants de s'épanouir, de communiquer et de s'ouvrir au monde extérieur, il est envisagé d'aménager des aires de jeux dans plusieurs quartiers de la Commune.

Cinq sites ont été déterminés :

- Quartier Saint Epin : sur la placette
- Quartier Moineaux : rue des Roitelets
- Hameau de Mérard : près de la Chapelle
- Ecole Primaire Louis Frédéric Poiret : cour de l'Ecole (St Epin)
- Ecole Maternelle Lesieur : cour de l'Ecole

Le montant estimatif des travaux s'élève à 98 195.89 € HT.

Pour permettre la concrétisation de ce projet, il y a lieu de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'opération d'un montant de 98 195.89 € HT (soit 117 835.07 € TTC),
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux aussi élevée que possible,
- Prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : Attribution de l'Indemnité

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Décembre 1983,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme TELLIER-DELATTRE Anne, Receveur municipal,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'adjoint technique 2^e classe

Afin de renforcer l'équipe des Services Techniques, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal et de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, 35 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, 35 heures par semaine, qui sera affecté aux Services Techniques.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire précise que les élections départementales auront lieu les Dimanche 22 et 29 Mars 2015. Il demande aux élus de réserver ces 2 dates et les informe qu'un courrier leur parviendra fin février pour leurs disponibilités.

Travaux église : la prochaine réunion aura lieu le Jeudi 12/02/2015 à 9 h 00 en Mairie.

Aménagements sécuritaires : le bilan des offres a été rendu et les travaux commenceront au printemps 2015.

Conteneurs d'ordures ménagères : suite au feuillet déposé dans les boîtes aux lettres, les agents délégués par la Communauté de Communes du Clermontois passeront dans la Commune pour demander aux administrés la taille du conteneur qu'ils souhaitent. Le ramassage des ordures ménagères ne se fera plus qu'une fois par semaine, par contre le tri sélectif dans les sacs jaunes et bleus ne change pas.

Intégration à la Communauté de Communes du Clermontois : nous n'avons aucune nouvelle du Tribunal Administratif.

Attentats : M. GALY et M. le Maire se sont joints à la marche dans Paris afin de représenter la Commune de BURY.

Elections Départementales : M. PACAUD rencontrera les élus le 20 Février prochain à 20 h 30.

M. le Maire informe que les incivilités deviennent coutumières dans la Commune (tapage nocturne dans la ZAE - dégradations de voitures rue Madame Duvivier).

M. THEROUDE informe les élus qu'en raison de la période hivernale, les Services Techniques travaillent en ce moment dans les bâtiments communaux.

Le chemin piétonnier près de la pharmacie a été réalisé. Un stop rue Voltaire a été créé.

Rue Roger Salengro : la voirie se dégrade et suite au rendez-vous pris avec l'entreprise qui a réalisé les travaux, la remise en état de la voirie sera faite la semaine prochaine.

Mme CHASSEING a assisté à la réunion pour les Chantiers d'Insertion : la Commune s'est positionnée pour la réfection du mur du cimetière pour 2015-2016.

Elle était présente à l'Assemblée Générale de l'Association de Sauvegarde des Vestiges de Saint Claude : un devis pour la restauration du parvis de la Chapelle a été demandé. M. THEROUDE lui répond que c'est en cours.

M. BOURSON : l'exposition de l'Association du Patrimoine Culturel et Historique du Canton de Mouy sera présente à Bury les 20 et 22/02/2015, à la Salle des Fêtes. A la suite de cette exposition, un fascicule sera réalisé par l'Association.

Le site internet de la Commune a évolué et l'adresse est www.mairie-de-bury.fr

Bibliothèque : les 2 et 3 Avril prochains, un projet de film aura lieu dans la Commune.

Mme DUCLOS : les Conseils de classe vont bientôt débiter.

Cette année, l'Ecole de Bury Centre va participer à un challenge sports, foot, tennis.

Le voyage scolaire pour cette école aura lieu le 29 Mai 2015 à Chantilly.

M. GRAMMOND demande si la Commune ne reste pas au Clermontois, que fera-t-on des nouveaux conteneurs qui vont être distribués dans la Commune ? M. le Maire lui répond que le Clermontois les reprendra.

Il signale que des voitures stationnent sur le chemin piétonnier qui a été créé entre la maison médicale et la pharmacie et qu'il est très difficile de l'emprunter. M. THEROUDE va faire installer un panneau afin de préserver les piétons.

Mme VANDROMME informe que les conteneurs pour les ordures ménagères sont différents pour les entreprises et les particuliers.

Etant déléguée au SIVOM, elle reçoit les convocations en retard. M. THEROUDE, président du SIVOM va en informer le secrétariat.

Elle signale qu'une voiture a été brûlée à Brivois.

M. GALY a remis 2 livrets de naissance pour des bébés qui sont nés, l'un le 25/12/2014 et l'autre le 31/12/2014.

Des parents de l'Ecole Lesieur lui ont signalé que les jeux sont dans un emplacement boueux. M. le Maire précise que cet aménagement va être revu.

En ce qui concerne le paiement de la cantine et du périscolaire, il demande s'il serait possible de grouper les 2 tarifs. M. le Maire répond que ce n'est pas possible car la CAF subventionne à des taux différents ces deux tarifs. Par contre, une étude est en cours pour le paiement par internet.

Mme FAY a remis également des livrets de naissance et les parents remercient la municipalité.

M. THIBERGE demande si les nouveaux conteneurs seront pucés. M. le Maire répond que la Communauté de Communes du Clermontois a prévu qu'ils soient puçables.

Il signale des problèmes d'éclairage public dans plusieurs rues. M. THEROUDE précise que ces dysfonctionnements sont dus à EDF mais que cela va être rétabli rapidement.

Mme BLOT-DEGHAYE demande qui édite le « Vivre à Bury ». M. le Maire répond que c'est la Mairie, le « Vivre à Bury » sera encore réalisé de cette façon jusqu'à la fin de l'année 2015 . Pour 2016, une autre solution est en cours.

Elle s'est rendue à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Saint Claude qui a de nombreux projets pour cette année.

Concernant le point de forage, les habitants de Saint Claude demandent s'il y a eu une enquête publique. M. THEROUDE répond par la négative.

Pourquoi ce point de forage est réalisé sur Saint Claude ? M. THEROUDE répond : parce qu'il y a de l'eau dans ce secteur. Il précise également que si les habitants s'interrogent, il faut qu'ils s'adressent au SIVOM directement.

Elle informe que le Comité des Fêtes de Saint Claude souhaiterait rencontrer la nouvelle équipe municipale. M. le Maire répond que les Associations de la Commune ont été invitées le 22 Janvier 2015 en Mairie.

En ce qui concerne les travaux, y a-t-il des projets sur Saint Claude ? M. le Maire répond qu'une Commission Sécurité aura lieu prochainement pour le hameau.

Elle signale également de nombreuses coupures d'eau. M. THEROUDE précise qu'elles sont dues à la période hivernale (casse de conduites, etc) et que ces problèmes existent aussi sur l'ensemble de la Commune.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 h 45.